



DEMANDEZ VOTRE PASS DÉCHÈTERIE



Le 1er mars 2024, il sera obligatoire, pour les usagers, de se présenter avec le PASS DÉCHÈTERIE à l'entrée des déchèteries.

Demandez votre PASS DÉCHÈTERIE dès maintenant, via un formulaire en ligne (prévoir de joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois – exemples factures Edf, téléphone etc.) en cliquant sur le lien ci-après :

[#www.decocet.fr #](http://www.decocet.fr)

Les personnes qui éprouvent des difficultés avec l'informatique ont la possibilité de s'inscrire via un formulaire papier :

[#FORMULAIRE INSCRIPTION PASS DECHETERIE.pdf» #](#)

À savoir :

- * Avant le 1^{er} mars 2024, même si les usagers ne s'inscrivent pas, ils continueront à pouvoir accéder aux déchèteries sur présentation d'un justificatif de domicile.



INFOS DÉCHÈTERIES

**FACILITEZ VOTRE
VENUE EN DÉCHÈTERIE
ET DEMANDEZ DÈS
MAINTENANT**



VOTRE

PASS

NOUVEAU

DÉCHÈTERIE

À PARTIR DU 1ER JUILLET 2023





**À partir du 1er juillet 2023,
l'accès aux déchèteries du
territoire est facilité !**



Demandez dès à présent votre

PASS DÉCHÈTERIE

Afin d'éviter aux usagers d'apporter un justificatif de domicile à chacune de leur venue, Decoset met en place un PASS permettant d'accéder à l'ensemble des déchèteries du territoire.

**Au 1er Mars 2024, ce PASS devra
être présenté pour accéder aux
sites*.**

**Scannez le QR Code pour
créer votre compte !**



**Un PASS temporaire vous sera délivré en attendant la validation de votre compte.
L'accès aux déchèteries est interdit aux professionnels.*